

**SCP ABS**  
**Avocats des Bords de Saône**  
**32 Rue Neuve**  
**69002 LYON**

Lyon, le 1<sup>er</sup> mars 2031

J'interviens à la demande de ma cliente Mme Hélène Simonet. Depuis plus de dix ans, l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Les myosotis » à Saint-Symphorien-sur-Coise dans le Rhône est engagé dans un programme de développement de robots médicaux avec la société lyonnaise Care+. Cette start-up propose des robots « compagnons » aux personnes âgées qui permettent d'améliorer la vie quotidienne des résidents par les interactions qu'ils ont avec eux. Il a en effet été démontré que le robot pouvait aider au maintien d'un lien social et permettre de s'assurer de la sécurité des résidents. Le lien affectif qui se crée entre la personne et la machine est en effet un puissant moteur instaurant une confiance qui permet d'obtenir des résultats impressionnants. La programmation du robot est donc prévue pour développer ce lien affectif.

Des robots compagnons ont donc été proposés à certains résidents volontaires.

Mme Hélène Simonet est résidente à l'EHPAD depuis juin 2023. Elle s'est vue proposé un robot compagnon de première génération en avril 2025, le modèle RC2025-1. Elle s'est attachée à ce robot qu'elle a appelé Jérôme. Jérôme a fait l'objet de mises à jours logiciels nombreuses depuis 2025 sans que ces mises à jour ne posent problème. Cependant, le 6 août 2029, Jérôme est tombé en panne. La société Care+ a tenté le jour même une remise en route mais le technicien n'a pas pu régler le problème. La société a donc proposé à l'EHPAD de remplacer le robot par un modèle plus récent, RC2030-12, ce que l'EHPAD a accepté.

Mais Mme Simonet ne souhaite pas de nouveau robot, elle veut que Jérôme soit réparé. Elle l'a indiqué au directeur de l'EHPAD qui a transmis cette demande à la société. La société Care+ ne souhaite cependant pas réparer du matériel qu'elle considère comme obsolète, elle a indiqué au directeur qu'une telle réparation ne pourrait être effectuée à moins de 25 000 euros du fait qu'elle devra alors développer des logiciels spécifiques pour maintenir Jérôme en activité. Le directeur de l'EHPAD a refusé ce marché et transmis l'information à Mme Simonet.

Mme Simonet n'accepte pas cette décision, elle veut que Jérôme revienne auprès d'elle. Je vous demande de faire en sorte qu'il soit réparé.

SCP ABS  
Me Erwan, associée